

Code de vie de

Les règles de notre code de vie ont été élaborées à partir des valeurs de l'école. Elles s'inscrivent en continuité avec le projet éducatif de l'école.

Les règles et les apprentissages seront transmis selon la valeur de bienveillance. Un rôle actif et bienveillant se traduit par un **Savoir-ÊTRE**. Lorsque nous prévenons et intervenons de manière bienveillante nous posons ces actions :

Saluer, prévenir, observer, écouter, s'intéresser, éduquer, renforcer les bons coups (6 renforcements pour 1 conséquences), appliquer le code de vie éducatif.

1- Persévérance
Réussite éducative

Valeurs

2- Estime de soi
Santé et bien être

Je m'engage dans mon
cheminement scolaire.

Règles

J'accepte mes différences
et je respecte celles des autres..

- 1.1 Je vais chercher de l'aide.
- 1.2 J'utilise les outils nécessaires.
- 1.3 J'apporte uniquement le matériel nécessaire à mes apprentissages et à mes activités.
- 1.4 Je suis ponctuel et assidue à l'école.
- 1.5 J'étudie

Comportements attendus

- 2.1 Je reconnais mes forces et mes défis.
- 2.2 J'aide et j'encourage les autres.

Ainsi j'apprends à :

Développer des stratégies qui contribuent à ma réussite scolaire.

À travailler en même temps que mon groupe.

À bien faire mon travail d'élève.

Ainsi je développe :
Mon sens des responsabilités.
Mon plein potentiel.

Ainsi je contribue à :
Créer un climat de vie propice à l'apprentissage et au travail.

Raison d'être

Ainsi j'apprends à :

Vivre des succès

À me sentir bien

À m'améliorer

À accepter de demander de l'aide.

À me sentir compétent.

À partager mes forces.

Ainsi, je suis disponible à apprendre..

Chanoine-Joseph-Théorêt

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Valeurs

3- Respect
Encadrement

4- Préservation
Environnement

Je respecte les élèves et les adultes, en paroles et en gestes.

J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

Règles

Je prends soin du matériel et de l'environnement.

3.1 Je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits. (Vers le pacifique)

3.2 Je porte attention aux biens des autres.

3.3 Je porte des vêtements propres et convenables selon les activités et les saisons.

3.4 Sur la cour d'école, je joue aux jeux autorisés, dans les zones permises et de façon sécuritaire.

3.5 À l'intérieur de l'école, aux entrées.

3.6 Sur les heures de classe, je circule en silence dans les corridors.

Comportements attendus

4.1 Je garde mon matériel, celui qui est mis à ma disposition et celui des autres en bon état.

4.2 Je garde le mobilier et les lieux propres et en bon état.

Ainsi j'apprends à :

Développer des relations interpersonnelles adéquates.

Exprimer mes émotions et mes opinions de façon pacifique et polie.

Ainsi je participe :

Créer un milieu de vie agréable, harmonieux et sécuritaire.

Raison d'être

Ainsi je contribue à :

Mon bien-être et à celui des autres.

À la propreté de mon école.

Ainsi j'apprends à :

À reconnaître la valeur des choses.

Utiliser le matériel et les lieux selon leur fonction.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 202).

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : parents, direction, DPJ, police).